



► **Commission
Administrative
Paritaire**

CAP

8 Décembre 2016

La CAP, « qu'est-ce que c'est » ?

C'est une instance qui représentera désormais les PATS au SDIS du Nord. Elle traite des sujets relatifs aux carrières individuelles.

Les représentants du personnel y sont élus pour **4 ANS**.

La CAP est **obligatoirement saisie** pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur vos conditions individuelles de carrière.

Le 8 Décembre prochain

Vous élirez vos représentants à la Commission Administrative Paritaire (CAP) de votre catégorie. En CAP, sont abordées les questions suivantes :

- Avancement de grade et d'échelon
- Promotion interne
- Recours concernant l'évaluation de votre entretien professionnel
- Reclassement pour inaptitude
- Mutation entraînant une modification administrative de l'agent ou un changement de résidence
- Recours en cas de litige portant sur l'exercice du temps partiel
- Recours en cas de refus du bénéfice d'actions de formations à un fonctionnaire
- Traitement des sanctions disciplinaires (conseil de discipline)



**Le 8 Décembre 2016,
chaque voix comptera.
Votez pour nous,
c'est voter pour vous.
Votez CGT !**